

**DEMANDE DE MODULATION DES APPELS FRACTIONNES OU PRELEVEMENTS MENSUELS
EN CAS DE VARIATION DE REVENUS PROFESSIONNELS**
(Non salariés agricoles et artisans ruraux)

Article L. 731-22 du Code Rural
Article L. 136-4-I du Code de la Sécurité Sociale
Article D. 731-17-1 du Code Rural

Dossier suivi par :



IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date de naissance : | | | | | | | | | |

Adresse :

Code Postal | | | | | |

Commune :

N° de Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Je soussigné(e), déclare que mes revenus professionnels, pris en compte pour le calcul de mes cotisations et contributions sociales, subissent une variation à la hausse ou à la baisse⁽¹⁾.

Je demande que mes fractions⁽²⁾ ou échéances mensuelles⁽²⁾ de cotisations et contributions sociales de l'année 20.... soient calculées sur une base intégrant mes revenus professionnels estimés de l'année précédente 20..... (**voir notice explicative**).

REGIME D'IMPOSITION

MONTANT DU REVENU ESTIME (ne pas porter les centimes)

- Bénéfices agricoles (BA ou BAF)
- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)
- Bénéfices non commerciaux (BNC)
- Rémunérations de l'article 62 du Code Général des Impôts
- Revenus de capitaux mobiliers (RCM)

Je prends acte que si mes revenus définitifs sont supérieurs de plus d'un tiers aux revenus estimés, une majoration de 10 % sera appliquée sur le complément de cotisations et contributions sociales appelé.

Une remise gracieuse de majoration peut vous être accordée sous certaines conditions.

FAIT A

LE

SIGNATURE

⁽¹⁾ La demande de modulation ne concerne pas la cotisation due au titre de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA) ni la contribution formation professionnelle continue.

⁽²⁾ Veuillez rayer la mention inutile.